

REGLEMENT INTERIEUR

BRUITS

Tous les bruits causés par les instruments de musique, appareils radios, télévisions, ou ménagers etc ...les éclats de voix, cris ou chants sont interdits quand ils sont de nature à troubler le repos et la tranquillité des occupants de l'immeuble et ce spécialement après 22 heures (23 heures les samedis, dimanches et jours de fête et avant 7 heures).

ANIMAUX

Les animaux bruyants malfaisants et malpropres sont interdits. En dehors des appartements, les chiens doivent être tenus en laisse.

FENETRES ET BALCONS

Il est interdit d'étendre du linge aux fenêtres, balcons. Aucun objet ne doit être déposé au bord des fenêtres. Les bacs et pots de fleurs doivent être assujettis et reposer sur des dessous étanches.

Rien ne doit être projeté à l'extérieur, depuis les fenêtres et balcons.

BATTAGE DES TAPIS ET PAILLASSONS

Il est interdit de battre ou de secouer les tapis, paillassons etc..tant dans les parties communes que par les portes, fenêtres et balcons.

ANTENNES ET STORES

Les antennes particulières extérieures de radio diffusion ou de télévision sont interdites. Les stores doivent être strictement conformes aux normes édictées par le règlement de l'ensemble immobilier.

PLAQUES ET ENSEIGNES

Les plaques nominatives ne sont autorisées que sur les portes des appartements et sur les boîtes aux lettres, elles ne peuvent comporter que les noms, prénoms et profession à l'exclusion de toute autre mention. Leur dimension et coloris doivent être conforme au modèle adopté par l'ensemble.

DEPOSE D'OBJET

Il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les parties communes tels que le hall d'entrée, escalier, paliers, couloirs (poussette, vélo, caddie..etc)

ORDURES

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs prévus à cet effet aux jours et heures prévus par la Municipalité soit du lundi au vendredi de 18h30 à 20h30.

JEUX D'ENFANTS

Il est instamment demandé aux parents de veiller à ce que leurs enfants ne provoquent pas de détérioration par leurs jeux. Ils voudront bien leur rappeler que les jeux dans les parties communes, hall d'entrée, couloir, escaliers, paliers .. sont interdits.